UMP

Le Secrétaire Général

Paris, le 21 JUIL. 2011

Nos réf. : JFC/JL/BR/SD

Cher Monsieur,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur la politique du Gouvernement en matière de sécurité routière.

Je tenais à vous assurer que j'avais pris connaissance de votre courrier avec toute l'attention qu'il mérite et que j'avais pris bonne note de vos observations.

La politique que la majorité UMP a conduite en matière de sécurité routière porte ses fruits. L'année 2010 a été la 9ème année continue de baisse de la mortalité sur nos routes ! La mortalité a été ainsi réduite d'environ 45 % depuis 2002, ce qui représente 23 000 vies et 300 000 blessés épargnées. La France se situe d'ailleurs en dessous de la moyenne européenne pour le nombre de tués sur les routes (68,8 tués par million d'habitants en 2008 contre 73,82 pour l'UE).

Même chez les usagers de deux-roues, catégorie naturellement très exposée aux accidents, le nombre de tués a fortement baissé, passant de 1 144 à 941 en 2010.

Ces progrès montrent que l'insécurité routière n'est pas une fatalité. Le Gouvernement souhaite réduite davantage le nombre de victimes des accidents de la route dans lesquels, chaque jour, 11 personnes sont tuées et 217 blessées.

En 2011, le Ministère de l'Intérieur poursuit la politique de lutte contre les comportements à risque, en particulier l'alcool, les excès de vitesse et la conduite sous l'influence de la drogue.

Union pour un Mouvement Populaire
55, rue La Boétie - 75384 Paris Cedex 08 - Tél. : 01 40 76 60 00 - Internet : www.u-m-p.org

Parce qu'il y a toujours trop de morts (3 994 en 2010, en baisse de 6,5%) et de blessés (79 056, en baisse de 13,1%) sur nos routes, il ne faut pas relâcher la pression : la sécurité routière demeure un combat mobilisateur pour la majorité. D'ailleurs, les 27 pays de l'Union européenne se sont mis d'accord pour en finir avec l'impunité des conducteurs de véhicules immatriculés à l'étranger qui commettent des infractions routières. C'est une avancée que la majorité a souhaité saluer.

Pour autant, aujourd'hui, trop de nos conducteurs perdent des points pour des infractions mineures qui n'entraînent pas de véritable danger sur la route, ce qui crée un sentiment d'injustice voire d'exaspération, d'autant plus que le délai de récupération de ces points est très long.

Nous avons accru les contrôles radars sur l'ensemble du réseau autoroutier et la vitesse a baissé (de 10 km/h en moyenne depuis 2002), nous ne pouvons que nous en féliciter. Mais dans le même temps, les petits dépassements de vitesse de quelques km/h se sont multipliés. Le nombre d'infractions ayant générées un retrait de points est passé de 1,2 million en 2002 à près de 6 millions en 2009. Or la part des retraits à 1 point (dépassement de vitesse inférieur à 20 km/h) en 2009 est de 70%, et est en constante progression (+4% par rapport à 2008). L'écrasante majorité des conducteurs pénalisés pour excès de vitesse est donc sanctionnée pour des dépassements de vitesse « bénins » (inférieurs à 10 ou 20 km/h).

Parallèlement, les délais de 1 an sans infraction pour récupérer 1 point perdu ou de 3 ans pour tous les points, font que l'on peut très vite perdre un point puis un autre pour des infractions finalement mineures.

La majorité est consciente que beaucoup de nos concitoyens peuvent se trouver au bord du retrait de permis en raison de la perte successive d'un point tout simplement parce qu'ils roulent beaucoup et que le délai de récupération est très long ! La majorité des conducteurs développe donc un sentiment d'incompréhension et d'injustice par rapport au permis à point. Cette exaspération est contre-productive et risque de transformer le combat pour la sécurité routière -qui devrait faire consensus- en repoussoir.

L'objectif de la majorité UMP, c'est donc d'arrêter de sanctionner de manière disproportionnée tous ces Français qui prennent beaucoup leur voiture, souvent pour aller travailler, dont le comportement routier est exemplaire, mais qui payent au prix fort de rares et petits écarts de vitesse.

C'est pourquoi, elle a décidé de ramener de 1 an à 6 mois, sans infraction, le délai nécessaire pour récupérer 1 point perdu pour une contravention de 1ère, 2nde, 3ème classe et de ramener de 3 à 2 ans, sans infraction, le délai de récupération de l'intégralité des points perdus, sauf pour les infractions et les délits de 4ème classe et au-delà.

En parallèle, 1 000 nouveaux radars fixes seront installés d'ici 2012 dans les zones d'accidents, dont 25 radars tronçons qui mesurent la vitesse moyenne d'un véhicule sur un trajet de plusieurs kilomètres, et 90 radars discriminants, qui permettent de différencier les poids lourds des véhicules légers et de désigner la voie empruntée par le véhicule en infraction. Un programme de développement de radars mobiles de nouvelle génération (radars embarqués pouvant contrôler la vitesse dans le flux de circulation) sera également lancé dans les prochaines semaines. En outre, les services de polices et de gendarmeries seront dotés de 326 dispositifs de lecture automatisée des plaques d'immatriculation.

Ce résultat équilibré, dû à plusieurs amendements de notre Majorité, réaffirme avec force la volonté du Parlement comme du Gouvernement de ne pas faire preuve de laxisme vis-